

## Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, DOUCET, JANNETAUD N.

Procurations :

Excusés :

Absents : CUQUEMELLE, MALAVAUD

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

**Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h40.**

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

### **1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 10 septembre 2025.

### **2. Travaux secrétariat : avenant n°1 entreprise MAISON MAISON**

Cet avenant correspond à la modification des meubles manufacturés comme le format et les types de rangement pour un montant HT de – 1 008,95 €. Le montant du marché pour le lot 4 est de 21 965,88 € HT. Approuvé à l'unanimité.

### **3. Travaux secrétariat : devis modifié entreprise MAISON MAISON**

Il s'agit de la modification des meubles manufacturés pour un montant HT de 21 965,88 € soit un montant TTC de 26 359,06 €. Approuvé à l'unanimité.

### **4. Travaux secrétariat : avenant n°1 entreprise DOMY**

Cet avenant correspond à la suppression de la porte en chêne sur mesure pour un montant HT de - 1 402,34 € et au ponçage et vitrification du parquet existant pour un montant HT de + 2 822,00 €. Le montant du marché pour le lot 2 est de 13 129,63 € HT. Approuvée à l'unanimité.

### **5. Travaux secrétariat : devis modifié entreprise DOMY**

Il s'agit du ponçage et de la vitrification du parquet existant pour un montant HT de 2 822,00 € soit un montant TTC de 3 386,40 €. Approuvé à l'unanimité.

*Pour information* : le montant des travaux HT est de 50 485,35 € soit une augmentation de 1% du marché de base.

### **6. Transfert compétence eau : consultation du comité social territorial pour la convention de mise à disposition de services**

Cette convention de mise à disposition de services concernant les deux agents techniques et l'agent administratif, ainsi que le tracteur et la voiture.

Les tâches et missions confiées sont le relevé des compteurs d'eau, l'entretien des captages et du réservoir situé sur le territoire de la Commune et les interventions sur le réseau pour petites fuites avant compteur. La transmission des informations pour facturation auprès du Syndicat des Monards se fait tous les trimestres.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans renouvelable une fois tacitement pour la même durée. Le dossier pour saisine du CST par la commune de Saint-Pardoux-Morterolles et le syndicat des Monards a été transmis le 25 septembre. Le CST se réuni le 09 octobre. Approuvé à l'unanimité.

## **7. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

## **8. Informations diverses**

*Le Maire, Patrice PATAUD :*

➤ Mur du verger et préau : L'entreprise PENOT a terminé les travaux. Prendre rendez-vous avec l'entreprise CALOMINE et l'entreprise PENOT pour savoir ce qu'il est possible de mettre sur le haut du mur. Demander aux employés communaux de sécuriser le mur en vue des prochaines locations de la salle polyvalente.

➤ Morterolles : l'entreprise EUROVIA a réalisé les travaux d'enrobé.

➤ Morterolles : Les habitants du village se plaignent de la présence importante des chats. Prendre contact avec une association afin de savoir ce qu'il est possible de faire. Faire un rappel à la loi à transmettre aux administrés.

➤ Le Conseil Départemental reçoit une délégation du Jura dans le cadre du label 'Rivière sauvage' le jeudi 02 octobre. Cette délégation, accompagnée de représentants du Conseil Départemental et de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, va visiter les cascades d'Augerolles ainsi que les travaux réalisés par la communauté de communes sur le cours d'eau traversant les parcelles agricoles de la commune de Saint-Pardoux-Morterolles. Une affiche de 4m sur 1m sera installée en face du PAV au village de Morterolles.

➤ Site des cascades d'Augerolles : la communauté de communes a réparé la passerelle temporairement.

➤ Une vente de bois a été organisée ce jour par l'ONF. Le lot de la commune est invendu malgré 4 soumissions. L'agent de l'ONF va contacter les entreprises et négocier directement avec eux.

La séance est levée à 19h11.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,  
Gilbert BORDES